

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2020.07 du 28 janvier 2020 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : SSAX2030033S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8 ;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2018-06 du président de l'Établissement français du sang du 26 mars 2018 nommant M. Jacques BERTOLINO aux fonctions de directeur général adjoint ressources et performance de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° N 2019-13 du président de l'Établissement français du sang en date du 5 juillet 2019 nommant Mme Cathy BLIEM-LISZAK au fonctions de directrice générale adjointe chaîne transfusionnelle, thérapies et développement de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cathy BLIEM-LISZAK, directrice générale adjointe chaîne transfusionnelle, thérapies et développement, et à M. Jacques BERTOLINO, directeur général adjoint ressources et performance, de l'Établissement français du sang, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine du 10 au 11 février 2020 inclus.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 28 janvier 2019.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS